

Vol à l'étalage mineur (-16 ans) panique

Par **vra bd**, le **25/08/2021** à **19:31**

Bonjour,

Ma meilleure amie a récemment été surprise en vol à l'étalage avec d'autres amies et n'ose même pas chercher sur Internet de peur d'être fliquée, ça la rend parano, je lui avais dit de ne pas le faire mais me sens mal pour elle.

J'aimerais savoir, que risque-t-elle ?

Elle a moins de 16 ans et s'est faite surprise avec moins de 60 euros d'articles mais d'autres n'ont pas été trouvés et n'ont donc pas été remboursés donc elle panique.

Elle avait déjà volé avant il y a plus d'un mois là-bas, il n'y a donc plus de vidéos de surveillance ?

Peut-elle retourner dans ce magasin ou doit elle craindre d'être arrêtée pour des impayés ?

Ils n'ont pas ses coordonnées.

Elle panique depuis, merci et bonne soirée.

Par **A2lise**, le **27/08/2021** à **16:33**

Bonjour,

Je ne suis pas juriste, donc quelqu'un de plus compétent pourra probablement étayer mes dires mais :

- Le vol est un délit, qui peut être sanctionné pénalement. Même si elle est mineur, elle a plus de 13 ans, est capable de discernement (votre amie sait que voler est illégal et surtout sanctionnable, mais elle a recommencé) et donc responsable de ce délit.

* Deux possibilités s'offrent à elle :

-> rembourser ou rendre les objets volés,

-> ne plus voler.

J'invite votre amie à contacter un conseiller juridique qui répondra à votre question concernant les risques encourus vis-à-vis de ces vols.

En espérant avoir répondu à vos questions pour votre amie.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/08/2021** à **13:27**

Bonjour

Je complète le message d'A2lise.

Si le magasin a déposé plainte et transmis l'identité de votre amie, il est fort probable qu'elle soit convoquée au commissariat.

Il est possible qu'elle n'écope que de simple rappel à la loi.

Mais si ce n'est pas sa première fois, il y a des chances que le procureur décide de poursuivre.

Dans ce cas, votre amie pourra être aidée par un avocat.